

## LE ROLE DE CHACUN

### Le Maire

Pivot en matière de prévention de la délinquance dans sa commune, le maire est chargé de la mise en œuvre, de l'animation et du suivi du dispositif.

**Un protocole peut être signé** entre le maire, le Préfet et le commandant de regroupement afin de définir les modalités pratiques et les procédures d'évaluation du dispositif.

### Les résidents

Sensibilisés aux phénomènes de délinquance au cours des réunions publiques, les habitants du quartiers doivent adopter des actes élémentaires de prévention : surveillance mutuelle des habitations en l'absence de leurs occupants, ramassage de courrier, signalement aux forces de l'ordre des faits d'incivilités, des démarcheurs suspects...

### La Police Nationale

Le dispositif est strictement encadré par la Police Nationale qui veille à ce que l'engagement citoyen ne conduise pas à l'acquisition de prérogatives qui relèvent des seules forces de l'ordre.

Les relations entre les habitants d'un quartier et la Police Nationale s'en trouvent alors renforcées.

## À RETENIR

- > Engagement du Maire dans le champ de la prévention de la délinquance et de la tranquillité publique.
- > Renforcement des solidarités de voisinage en créant ou recréant du lien social.
- > Renversement du sentiment d'insécurité :  
**Rassure les citoyens et dissuade les délinquants potentiels.**

Contactez votre Police Nationale :



 **POUR UN  
ENGAGEMENT  
SOLIDAIRE**

PARTICIPATION CITOYENNE

# LE DISPOSITIF DE PARTICIPATION CITOYENNE

## Une démarche partenariale et solidaire

Instaurée pour la première fois en 2006, la démarche de participation citoyenne consiste à sensibiliser les habitants d'une commune ou d'un quartier en les associant à la protection de leur environnement.

Mis en place dans les secteurs touchés par des cambriolages et des incivilités, ce dispositif encourage la population à adopter une attitude vigilante et solidaire ainsi qu'à informer les forces de l'ordre de tout fait particulier.

### Il n'a pas vocation à se substituer à l'action de la police.

Il complète les autres actions de prévention de la délinquance susceptibles d'être conduites au sein de la commune (opération de tranquillité, seniors, réunions de sensibilisation, développement de la vidéoprotection,...).



# PRESENTATION DE LA DEMARCHE DE PARTICIPATION CITOYENNE



## IDENTIFIER

Recenser les quartiers concernés



## SUSCITER L'ADHÉSION

Organiser une réunion publique



## FAIRE SAVOIR

Communiquer (presse, tv) et proposer l'installation d'une signalétique dissuasive



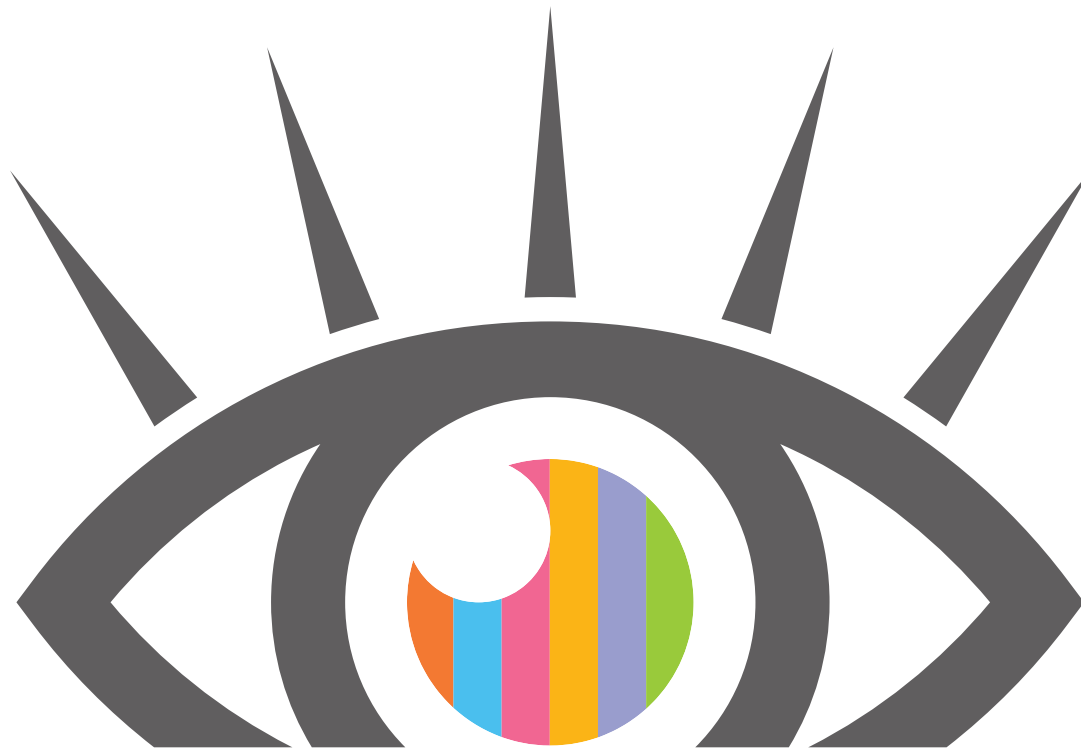
## ENTRETIENIR LE LIEN

Procéder à des bilans réguliers



## RENFORCER LA VIGILANCE

Sur signalement, provoquer l'intervention de la Police Nationale



VOISINS  
SOLIDAIRES